

Arguments du Comité référendaire

NON à la loi sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS)

Le courage politique consiste à faire ce qui doit être fait. (J. F. Kennedy)

Les 12 000 référendaires, comme tous nos autres concitoyens, veulent une médecine de qualité optimale, proche des gens et pratiquée par des médecins s'engageant dans nos hôpitaux avec une responsabilité accrue, notamment en matière de gestion. En un mot, le patient et son médecin doivent être replacés au centre du processus de planification hospitalière. Or, la LEIS votée le 17 mars dernier cimente en réalité la situation actuelle. Le RSV a été la cible de vives critiques venant de la population, de la Commission de gestion du Parlement (COGEST) et de l'audit; et, pourtant, la LEIS n'a pas intégré leurs conclusions !

Avec cette loi, les patients et leurs médecins hospitaliers ne bénéficient pas des réformes qu'ils sont en droit d'attendre après sept ans d'apprentissage du Réseau Santé Valais. Des promesses, les Valaisans n'en veulent plus. Ce qu'ils exigent désormais, ce sont des actes. Il en va de la survie de nos hôpitaux au moment où s'ouvre la concurrence sur le plan national. Ce qu'il faut dans les structures décisionnelles de nos hôpitaux, c'est une meilleure représentation des professionnels de la santé, moins de technocratie et de politique. Si cette loi inadaptée est refusée, le Comité référendaire s'impliquera sans réserve pour qu'une meilleure Loi sur les établissements et institutions sanitaires soit élaborée rapidement.

Pour la première fois, les Valaisannes et Valaisans peuvent se prononcer sur la politique hospitalière qu'ils veulent et inscrire dans la loi une participation décisive des professionnels de la santé. **Soutenez-nous en mettant un NON sur votre bulletin de vote.**

Pourquoi dire NON à cette loi

1. Elle ne tient pas compte des réformes hospitalières indispensables du RSV préconisées par l'audit et par la COGEST. Incompréhensible et inacceptable : la loi a été votée juste avant que l'audit (pour plus d'un million de francs) et le rapport de la COGEST ne soient rendus publics! Ceci, en dépit de plusieurs démarches du monde médical, dont un courrier de 216 médecins aux députés et une lettre ouverte de la Société médicale du Haut-Valais au chef du Département de la santé, Maurice Tornay.
2. En conférence de presse du 30 août dernier, le Département de la santé propose de modifier substantiellement la loi, quelques mois après son adoption, ce qui prouve le bien-fondé de notre référendum. Une loi que l'on fait voter tout en annonçant qu'elle pourrait être modifiée à très court terme ne peut pas être une bonne loi. Elle ignore les multiples et complexes interrogations qui se posent au monde hospitalier dès 2012. **Seul un NON à cette mauvaise loi permettra d'en élaborer rapidement une nouvelle prenant d'emblée en compte les propositions concrètes faites par les experts médicaux et les gens du terrain.** Cela garantira dans nos hôpitaux la transparence et la démocratie indispensables, sans devoir compter sur des promesses. De très nombreuses interventions parlementaires vont dans le même sens et réclament des changements importants dans la loi.
3. La LEIS n'associe pas suffisamment les médecins installés en pratique privée et ceux des hôpitaux aux nouvelles décisions de planification et de gestion hospitalières, ce que l'audit, la Société médicale du Valais et la Fédération des médecins suisse (FMH) préconisent pourtant clairement. **Il est inconcevable que l'équipe dirigeante, responsable des dysfonctionnements dénoncés par l'audit et la COGEST, se voie maintenant confier, par le chef du Département de la santé, la**

réalisation des changements proposés. Ceci, une fois encore, sans la participation démocratique du corps médical. L'audit note pourtant de manière sévère la qualité du management de la direction générale et du Conseil d'administration du RSV. **On prend les mêmes et on recommence !**

4. La LEIS ne donne ni aux patients ni au monde médical une représentation équitable au sein des organes décisionnels du RSV; il faut une plus forte représentation des professionnels de la santé dans son Conseil d'administration. Seule une collaboration harmonieuse entre les politiques, les acteurs de la médecine ambulatoire, hospitalière et privée permettra une utilisation rationnelle des ressources financières.
5. La LEIS ne garantit pas le bilinguisme pour les disciplines médicales de pointe en Valais, ainsi que le demandent depuis longtemps les milieux concernés. **Il est impératif d'assurer le bilinguisme dans l'accès aux traitements hautement spécialisés** pour garantir une qualité de soins sans discrimination linguistique dans notre canton.
6. La LEIS n'attribue plus à l'hôpital de Sion les disciplines médicales de pointe, comme la loi le prévoyait jusqu'ici. **Il faut inscrire dans la loi un hôpital fort en Valais**, regroupant les disciplines hautement spécialisées. C'est la seule manière de maintenir et de développer les disciplines de pointe dans notre canton et de donner au Valais une visibilité nationale au moment où la LAMal introduit la notion de concurrence hospitalière sur le marché suisse.
7. La LEIS omet d'autres propositions très importantes de l'audit et de la COGEST. Si la population rejette la LEIS, nous exigerons que ces recommandations soient prises en compte dans la nouvelle loi. Par exemple, **créer, face au monopole du RSV, des structures indépendantes** pour :
 - a. défendre les intérêts des patients ;
 - b. démocratiser la conduite médicale et paramédicale au RSV ;
 - c. défendre les intérêts du personnel hospitalier pour empêcher le mobbing et les renvois arbitraires ;
 - d. évaluer la qualité des soins ;
 - e. évaluer la qualité de l'information interne et externe.

Quelques points à rappeler

- **En votant NON à la loi, on ne met nullement en question l'Hôpital Riviera-Chablais VD-VS dans le canton de Vaud.** Au contraire, il faut saluer la réalisation de cet hôpital pionnier intercantonal qui sera un grand pôle hospitalier de l'Arc lémanique. Cela ne doit cependant pas nous empêcher d'évaluer objectivement l'impact qu'il aura sur l'ensemble des structures hospitalières valaisannes au vu des ressources humaines et financières disponibles.
- **En votant NON à la loi, on ne bloque pas les réformes prévues.** Au contraire, le rejet de la loi a un effet catalyseur qui favorise la discussion sur les problèmes soulevés par la COGEST et l'audit. Il faut savoir que l'audit exige des changements urgents, devant être inscrits dans la loi, alors que les autorités promettent des changements progressifs dont le calendrier n'a pas été fixé.
- **En votant NON à la loi, on ne met pas en cause le nouveau financement hospitalier (DRG) au 1^{er} janvier 2012.** Cette légende a été diffusée par diverses personnalités qui n'ont cessé d'affirmer que la loi devait impérativement entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Or, l'introduction du nouveau mode de financement hospitalier peut sans autre être réglée par des dispositions légales urgentes, ainsi que l'ont fait, par exemple, les cantons de Berne et de Vaud.
- **Selon le chef du Département de la santé, l'ancrage du bilinguisme est superflu, car il est déjà fixé dans la Constitution.** En fait, la Constitution garantit l'égalité de traitement entre le français

et l'allemand seulement dans la législation et l'administration. En déduire que le bilinguisme est garanti pour les disciplines hautement spécialisées est faux. Il est évident que la communication a un impact direct sur la qualité des traitements; des complications peuvent être évitées si l'on arrive à se faire comprendre. L'ancrage du bilinguisme pour les disciplines de pointe n'est donc pas un luxe, mais bien une nécessité médicale. Le refus d'ajouter dans la liste hospitalière valaisanne les cliniques de Berne et de Lucerne sur le Haut-Plateau confirme bien le peu d'importance que le Département de la santé accorde au bilinguisme dans la pratique.

- **Le référendum et le Grand Conseil.** La LEIS a été largement adoptée par les députés, mais c'est tout aussi largement que le Grand Conseil avait imposé au Gouvernement l'audit sur le RSV, contre l'avis du chef du Département de la santé. Il est d'autant plus surprenant, pour le citoyen-contribuable, qu'une majorité de députés ait voté cette loi sans attendre les conclusions de cet audit ni le rapport de leur propre commission de haute surveillance, la COGEST.
 - **Le référendum et les partis politiques.** Depuis le début, les référendaires ont engagé le dialogue avec tous les partis politiques valaisans. La problématique soulevée par le référendum touche l'ensemble du monde politique et ne peut être réduite à une question d'appartenance à un parti, de droite, de gauche ou du centre, qu'il soit localisé dans le Valais central, le Bas-Valais ou le Haut-Valais.
- ➔ **Pour une politique hospitalière transparente, professionnelle et cohérente, nous invitons toutes les Valaisannes et tous les Valaisans à mettre un NON dans l'urne.**

Pour en savoir plus: www.leisreferendum.ch